



Desaveux de paternité après adoption

Par **marine**, le **04/03/2010** à **17:22**

Bonjour, j'ai 21 ans, à deux ans le conjoint de ma mère qui n'était pas mon père biologique a choisi de m'adopter, j'ai donc changé de nom. Ils ont choisi de se marier mais il y a une dizaine d'années ma mère a divorcé. Étant contre la pension alimentaire (dans la mesure du possible) elle l'a refusé et mon père subvenait à mes besoins selon son bon vouloir, avec un arrangement pour ma garde amiable, pour un enfant c'était le divorce parfait. Seulement, il y a une dizaine d'années la mère de mon père est décédée et il y a eu en jeu un héritage important qui a permis à mon père de s'octroyer quelques plaisirs avec sa nouvelle femme. À 13 ans ma mère m'apprend que mon père fait un désaveu de paternité et je reprend le nom de ma mère, mon père est condamné à me verser 450€ pour préjudice moral... autant vous dire que ce n'est pas cher payé. Il y a maintenant 3 ans mon arrière-grand-mère décède (la grand-mère de mon père) je rencontre alors une amie de la mère de mon père qui pour la mémoire de mes deux mamies m'a avoué la raison pour laquelle mon père m'avait renié "sa femme ne voulait pas partager la maison avec toi". Cela fait plus de 10 ans que j'espère qu'il viendra s'excuser et me dire que sa porte reste ouverte pour moi mais je n'ai aucunes nouvelles, j'ai vu sa femme la veille de Noël cette année et elle a fait semblant de ne pas me reconnaître, je sais que je ne pourrai jamais lui rendre ce qu'il m'a fait. Mais écoeuvrée je veux qu'il paie, je veux qu'il se rende compte que presque 10 ans après celle qui l'appelait papa n'a rien oublié, je compte l'amener au tribunal pour réclamer une somme plus importante pour préjudice moral et savoir si j'ai droit à une pension alimentaire ? si, quand un enfant est renié tous ses droits s'arrêtent ? je vous remercie de vos réponses